

CALENDRIER DE COLLECTE 2018

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS



DÉCHETS VOLUMINEUX

✓ **Matières acceptées**

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires et pompes

- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)
- Branches d'arbres de moins d'un mètre (3 pieds)
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles

✗ **Matières refusées**

Les matières suivantes sont interdites lors de la collecte des déchets volumineux :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs
- Thermopompes de piscine
- Toilettes et éviers
- Bains et douches
- **Rebuts de construction** (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)
- Peinture
- Pneus

ÉCOCENTRE

Certaines matières recyclables ne sont pas acceptées dans le bac vert parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre.

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378, poste 229

Horaire régulier

Du 1^{er} avril au 30 novembre 2018
Lundi au samedi | 7 h à 16 h 45

Horaire hivernal

Du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018
Mardi au samedi | 8 h à 16 h 45
(fermé de 12 h à 13 h)

Fermé :

- 2 janvier (Lendemain du jour de l'An)
- 2 avril (Lundi de Pâques)
- 21 mai (Journée nationale des patriotes)
- 23 juin (Fête nationale du Québec)
- 30 juin (Fête du Canada)
- 3 septembre (Fête du Travail)
- 8 octobre (Action de grâce)
- 25 et 26 décembre (Noël)

CITOYENS



Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des électroménagers où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.

✓ **Matières acceptées**

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers 
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenants d'antigel
- Débris de construction 
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- **Électroménagers** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes.

Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'**écocentre**. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

✗ **Matières refusées**

- Résidus domestiques dangereux (peinture, produits toxiques, piles et batteries, etc.)
- Pneus

En vente à l'écocentre :

- Terre pour plate-bande, jardin et gazon
- Compost
- Paillis naturel, rouge, noir ou brun
- Gravier ¾, 0-¾ et poussière de pierre
- Sable

L'écocentre de Victoriaville offre également le service de déchetage de documents confidentiels.

Veillez prendre note qu'il y a des frais pour ce service et qu'il faut prendre rendez-vous, en appelant au 819 758-8378.

Pour connaître les autres points de dépôt et consulter la liste complète des matières acceptées, rendez-vous au www.gestrio.ca

CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES

L'utilisation de bacs roulants munis d'un couvercle est obligatoire pour toutes les collectes. **Il est interdit de peindre les bacs** d'une autre couleur que leur couleur d'origine.

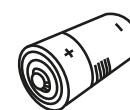
RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2018.

DISPOSITION DU BAC



Astuce : Placez vos bacs près de la rue la veille.



JOURNÉE NORMAND-MAURICE

Le **13 octobre 2018** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.

réalisation proweb.ca | ideoze.com

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

collecte reportée au 4 janvier

Février						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- Collecte des matières recyclables
- Collecte des matières compostables
- Collecte des déchets solides
- Collecte des déchets volumineux
- Exception

MATIÈRES RECYCLABLES

Matières acceptées

Papier et carton

- Tout article de papier et de carton propre
- Conteneurs de crème, lait et jus (Tetra Pak)

Plastiques

- Conteneurs et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
- Conteneurs de yogourt rincés (sans couvercle métallique)
- Conteneurs alimentaires en styromousse non souillés portant le symbole ♻️ (verres à café, barquettes de viande, assiettes et ustensiles de plastique)
- Pellicules extensibles (de type Saran Wrap^{MC})
- Sacs de plastique propres (à l'exception des sacs oxobiodégradables portant la mention EPI)
- Conteneurs d'huile usagée vides (avec bouchon)

Métaux

- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
- Canettes d'aluminium consignées

- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
- Conteneurs de peinture vides, secs et sans couvercle
- Lumières de Noël
- Fils de rallonge électrique

Verre

- Conteneurs, bouteilles et pots bien rincés

ATTENTION

- Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.
- Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.
- Emballages multiples : Lorsque vous avez des contenants formés de plusieurs types de matières (boîtes de céréales, boîtes de biscuits ou emballages de boissons gazeuses), séparez chacune d'entre elles pour faciliter la tâche des trieurs.

Matières refusées

- Vêtements
- Batteries et piles
- Longs boyaux ou cordages
- Mobilier d'intérieur ou de jardin
- Jouets
- Bonbonnes de propane
- Produits chimiques
- Produits et articles de piscine
- Seringues*

Pensez à récupérer le plastique agricole de façon appropriée. Détails sur groupegaudreau.com

N'oubliez pas de rincer vos contenants

3R : Réduisons, Réutilisons, Recyclons!
Il est important de réduire sa consommation et de favoriser la réutilisation.

Les sacs de plastique peuvent être placés dans un sac transparent ou séparément et ensuite être déposés dans le bac de recyclage.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Matières acceptées

Résidus de table

- Fruits et légumes (incluant leur pelure)
- Coquilles d'œufs, coques de noix et écales d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais, os
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches, bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

Matières refusées

- Coquilles d'huîtres et de moules
- Roches et bûches de bois
- Feuilles de rhubarbe
- Sacs de plastique réguliers et oxobiodégradables
- Médicaments périmés
- Produits d'hygiène corporelle
- Poussière d'aspirateur et charpie de sècheuse
- Animaux morts
- Textiles
- Cendres
- Mégots de cigarettes
- Couches biodégradables
- Bouchons de liège
- Gravier de rue

DÉCHETS

Matières acceptées

En général, un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de compostage et qui ne peut être acheminé à un éco-centre.

- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatériaux ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts

- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Sacs oxobiodégradables portant la mention EPI
- Cendres de foyer
- Etc.

